



Droit, économie, culture, société et cinéma

Organisé chaque premier semestre universitaire, et pour la cinquième année, en distanciel, en 2020, ce cycle de projections-conférences de films documentaires ou de fictions français et étrangers a pour objectif de permettre d'approfondir des éléments des divers enseignements de la Faculté de Droit et de renforcer la culture générale et personnelle.

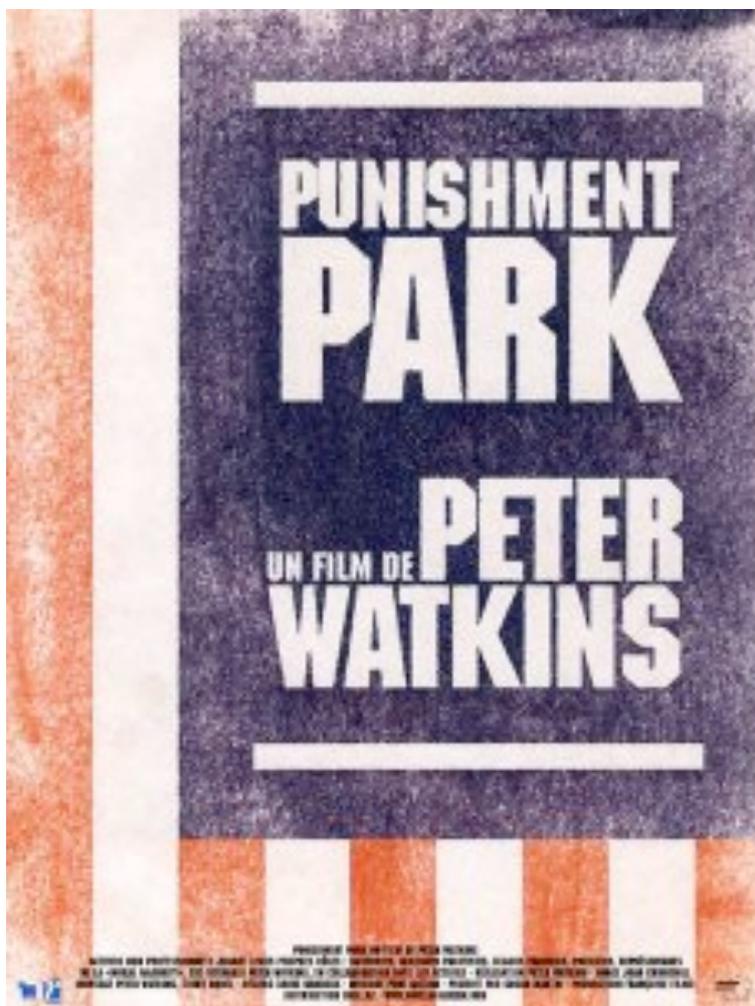
Le cours est évalué sous la forme d'un QCM comportant de 5 à 10 questions par séances, soit une cinquantaine au maximum. Les questions porteront sur des éléments de la thématique abordés au cours de la séance et présents également dans les compléments.

Toutes les séances ont lieu en 2020 en distanciel sous la forme d'une brève présentation vidéo, accompagnée de compléments (sites internet, articles), laquelle est mise à disposition une semaine avant une séance de discussion/débat en ligne (les vendredi matins).

Il est bien entendu possible (et même très recommandé pour renforcer sa culture générale) de suivre la totalité ou certaines des séances, indépendamment du fait de choisir le cours en tant qu'enseignement évalué. Pour certains films seuls les étudiant(e)s suivant l'option évaluée auront accès à un lien vod gratuit du film de la séance, lequel reste cependant d'un coût modique (3 euros).

Coordination et renseignements : frederic.caille@univ-smb.fr

Semaine 40 – séance vendredi 2 octobre 2020



L'idée du film, d'abord : le président de la république a le droit de décider seul de « l'état d'insurrection » et de « l'état d'urgence ». Auquel cas il a droit de faire appréhender de manière préventive toute personne susceptible de commettre « ultérieurement » des « actes de sabotage ». Deux groupes de jeunes sont montrés tour à tour : l'un jugé devant une juridiction d'urgence, sous tente ; l'autre déjà jugé et ayant choisi, au lieu d'une longue incarcération, de tenter le « défi » de *Punishment Park*, une marche en autonomie de trois jours dans le désert pour essayer d'atteindre un drapeau américain situé à 85 kilomètres, en étant poursuivi par des groupes de policiers et de gardes nationaux en formation. Nous sommes en 1970 et cette idée de scénario, qui suspend tous les acquis de l'Etat de droit moderne, semble proche d'un film de science-fiction, d'anticipation. Cinquante années plus tard il est possible de dire que beaucoup, ou presque, s'est réalisé.

Présentation du film par l'auteur lui-même trente ans plus tard

« Le film a été réalisé aux Etats-Unis à la suite du procès des Sept de Chicago (Abby Hoffman, Jerry Rubin, Bobby Seale, etc.), de l'assassinat de l'activiste noir Fred Hampton par la police de Chicago et de la mort de quatre étudiants blancs sur le campus de l'Université de Kent State tués par la Garde Nationale de l'Ohio.

Le gouvernement de Richard Nixon, de plus en plus paranoïaque, constituait une liste noire de citoyens américains opposés à sa politique nationale et internationale (qui prévoyait secrètement un bombardement du Cambodge).

Les comédiens amateurs que j'ai trouvés à Los Angeles étaient typiques de la jeunesse militante américaine de l'époque – un certain nombre d'entre eux avait déjà été emprisonnés, plusieurs avaient été confrontés au harcèlement raciste et violent de la police de Los Angeles. Les membres du Tribunal étaient également amateurs, certains exprimant leur propre conservatisme, d'autres se faisant les « avocats du diable ».

Punishment Park est-il un film démodé ? Oui... Et décidément non ! [...] On retrouve le même contexte social répressif. Sous des apparences trompeuses, la situation est encore pire actuellement – surtout pour les afro-américains et les américains d'origine indienne – et il est certain que comparé à la violence de l'Amérique contemporaine, *Punishment Park* ressemble à un pique-nique champêtre.

Le film fut interdit de projection aux USA dès sa sortie et jusqu'à présent n'a toujours pas été diffusé à la télévision américaine. [...] Le refus des Américains d'assumer leur histoire n'est que l'une des étonnantes réactions provoquées par le film, l'une des rares fictions ouvertement politiques jamais réalisée dans ce pays. La censure de *Punishment Park* aux Etats-Unis, et, par la suite de l'ensemble de mon œuvre dans la plupart des pays occidentaux, traduit la peur qu'à la télévision d'un public s'exprimant clairement et avec force, surtout lorsque cela concerne l'hégémonie du système économique, militaire et médiatique qui contrôle le monde aujourd'hui.

Le déni de la parole publique dans les médias est une des tragédies politique et culturelle de ce siècle. Ce n'est pas un hasard si un des thèmes majeurs de *Punishment Park* est l'ambivalence des médias qui tentent de couvrir les événements du Park avec leur coutumière « objectivité ».

Punishment Park n'est pas seulement un constat portant sur une période spécifique de l'histoire américaine. Ce n'est pas seulement une opportunité pour de jeunes américains de s'exprimer sans censure. C'est également une métaphore de l'évolution d'une société, régie par l'exploitation et la loi du marché, transformant la planète entière en un *Punishment Park* généralisé. Un monde où les sans voix, les pauvres, les exclus d'Internet, et tout ce qui n'est pas blanc, est totalement marginalisé. *Punishment Park* se voulait à l'époque un constat de l'état psychique de notre société. Rien ne prouve que la situation ait changé – si ce n'est dans un sens négatif. La polarisation et le conflit décrits par le film se sont constamment vérifiés depuis 1970, sous forme locales et/ou internationales... »

Peter Watkins, 1997

Le film *Punishment Park* est tourné en août 1970. La majorité des acteurs sont des non-professionnels. Les membres du tribunal sont des personnes de la ville de St Bernadino près de Los Angeles, un responsable syndical, un dentiste, une ménagère.

Le film est projeté à Cannes en 1971 et sa virtuosité technique, sa dimension rare de cinéma-vérité est remarquée. Beaucoup de critiques lui seront faites cependant aux USA, où il ne fut que 4 jours à l'affiche d'un seul cinéma. Il n'a jamais été bien entendu projeté sur une chaîne de télévision américaine. En Angleterre également, pays d'origine du cinéaste, on l'attaqua assez largement sur le thème de sa « paranoïa », des excès et d'une forme d'hystérie supposés du film. Certains critiques se féliciteront que le film soit voué à être interdit.

En France, a contrario, les célèbres *Cahiers du cinéma* loueront la technique de « fiction-documentaire » qui est la marque de fabrique de Peter Watkins. Ils souligneront notamment le fait que les scènes de procès sont largement improvisés et reflètent vraiment l'opposition des habitants (blancs, « middle-class » et d'âge mûr) et des protestataires de cette Amérique alors engagée dans la guerre du Vietnam et de très fortes contestations. En fait les acteurs jouent leurs propres rôles !

L'efficacité du film, à distance aujourd'hui, est incontestablement son côté glaçant. Il évoque le côté « jeu » de toute répression, le mépris de l'autre qui peut autoriser tous les excès, la forme de « déshumanisation » également qui peut accompagner des jugements politiques et sociaux sans nuances sur autrui. Les jeunes apprentis gardes nationaux du film ne sont pas des forcenés. Ils croient bien faire, ils peuvent bien faire, en donnant libre cours à leurs mauvais penchants. A ce titre les fortes oppositions encore visibles actuellement aux USA sont très bien exprimées, anticipées.

Autre innovation majeure du film, qui pouvait sembler saugrenue en 1970, moins peut-être aujourd'hui : le choix de la peine. 15 ans de prison ou 4 jours à « Punishment Park » ? Le côté provocateur, l'idée du « parc d'attraction formateur » (de forces de l'ordre), et punitif, masque à peine le sentiment de malaise. D'où vient-il ? D'une forme de réalisme des scènes de procès peut-être, pour le coup très accusatoires (comme en France, avec le ministère public) et peu dans « l'équilibre des parties » caractéristique des procédures anglo-saxonnes (l'avocat peut à peine s'exprimer). La violence de l'incompréhension et de la répression entre les juges et les jeunes militants ou simples « désobéissants », perçus comme radicalisés, « anti-patriotes », est également toujours marquante près d'un demi-siècle plus tard.

Au-delà des USA, toujours inscrits on le sait dans une ultra-violence endémique et largement racialisée, on pensera, ou non, à d'autres moments et événements de confrontation entre populations et forces de l'ordre, plus directement politiques (barrage de Sirvens, Notre-Dame-des-Landes, crise des Gilets Jaunes) qui ont malheureusement marqué la France des dernières années.

Trois grandes thématiques peuvent de fait être soulignées et prolongées à partir du film :

1) L'ancrage dans l'actualité et les réalités américaines, la violence, les relations entre la police et les jeunes, les manifestants, les minorités. On pourra se reporter à la véritable loi évoquée dans le film : <https://www.historycentral.com/documents/McCarran.html>

Sur la place de la violence aux USA on peut renvoyer plus largement à l'ouvrage remarqué de l'historien américain Howard Zinn (notamment son introduction), *Une histoire populaire des Etats-Unis de 1492 à nos jours*, Editions Agone, (1999) 2002, dont on peut lire ici un extrait : <https://agone.org/memoiressociales/unehistoirepopulairedesetatsunis/index.html>

2) La thématique de la répression politique/policière, des lois d'exceptions, traités sur un mode fictionnelle exagéré, mais parfois presque prémonitoire (à discuter).

On renverra ici à des éléments évoqués dans un article récent touchant à « La désobéissance au droit » et ses diverses motivations : García Villegas, Mauricio, et Aude Lejeune. « La désobéissance au droit : approche sociologique comparée. Présentation du dossier », *Droit et société*, vol. 91, no. 3, 2015, pp. 565-577.

L'une des dimensions visées par le film est de faire réagir à la forme d'injustice qui consiste dans la condamnation et la répression de personnes qui luttent pour une meilleure justice, et non pour leur intérêt propre ou l'oppression d'autrui. De personnes qui réclament aussi un droit à la reconnaissance de leur différence (de conscience, de perception de la politique, etc.). L'article est joint sur le site et ici (accès par la documentation électronique de l'université) : <https://www-cairn-info.camphrier-1.grenet.fr/revue-droit-et-societe1-2015-3-page-565.htm>

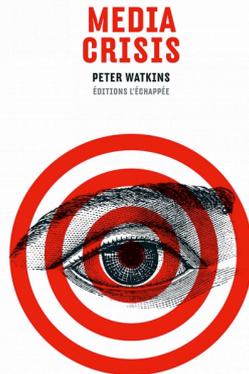
3) Enfin la découverte du travail de Peter Watkins, un réalisateur inclassable, engagé, qui porte une réflexion sur les médias, qui bouleverse nos regards, ou en tout cas veut nous interpeler, nous porter à réfléchir.

Peter Watkins est né en 1935 en Grande-Bretagne. Il a étudié à Cambridge, débuté comme comédien, travaillé dans la publicité puis la réalisation documentaire. Il a réalisé 17 films courts et longs métrages. *La bataille de Colluden* (1964), qui évoque la mort de 2000 Ecosseis le 16 avril 1746 et la fin de l'indépendance écossaise filmé comme un reportage, *La Bombe* (1965), interdit de diffusion un peu partout et qui évoque une attaque nucléaire sur Londres racontée par des journalistes de la BBC, *La Commune (Paris 1871)* (2000), co-produit par Arte mais rejeté par la chaîne et filmé à nouveau comme un reportage sur le vif, comptent parmi ses principaux films politiques, outre *Punishment Park*.

On peut lire une précise filmographie/biographie récente ici : <https://www.cineclubdecaen.com/realisat/watkins/watkins.htm>

Ou bien aller sur le site de l'auteur lui-même (en anglais, avec critiques des films, textes, etc.) : <http://pwatkins.mnsi.net/punishment.htm>

Peter Watkins est aussi l'auteur d'un essai remarqué, réédité en français et complété en 2015, qui reprend certaines de ses réflexions permanentes depuis plus de quarante ans. On comprendra au vu de sa propre présentation en quoi son regard sur les médias et la fabrication des images et fictions modernes éclaire le film *Punishment Park*. Et pourquoi aussi il peut nous amener tous à réfléchir.



« Par l'expression « *media crisis* » (crise des médias), j'entends l'irresponsabilité des mass media audiovisuels (MMAV) et leur impact dévastateur sur l'Homme, la société et l'environnement. Je parle des processus manipulateurs et autoritaires mis en place par les médias audiovisuels dont la *Monoforme*, le langage dominant employé pour structurer les films, journaux télévisés, documentaires... et l'*Horloge universelle*, cette camisole temporelle qui formate l'ensemble des programmes télévisuels. Je parle aussi du silence étourdissant de la part des professionnels des médias et du système éducatif autour de l'impact de la *Monoforme* sur la société en général, et de ses conséquences sur la crise environnementale qui affecte la planète. Je parle enfin du refus systématique des MMAV d'associer le public à tout débat critique sur les processus de fabrication et de diffusion de leurs productions audiovisuelles dans la société contemporaine. »

Peter Watkins

Pour aller plus loin, enfin, on pourra lire avec profit l'article ci-joint « Le cinéma du politique est politisation du cinéma : Peter Watkins ou le sabotage de la monoforme », qui ausculte les techniques de Watkins et leurs objectifs. Il est noté à juste titre pour *Punishment Park* que « l'effet 'documentaire' des procès puis des interviews dans le parc, à la fois des prisonniers et des policiers, pousse irrésistiblement le spectateur à croire qu'il voit un reportage, et du moins, fait *qu'il ne peut pas ne pas se poser la question de savoir si oui ou non c'est un reportage* ».

Accès également par la documentation électronique de l'université : Barot Emmanuel, « Le cinéma du politique est politisation du cinéma : Peter Watkins ou le sabotage de la monoforme », *Chimères*, 2009/2 (N° 70), p. 233-250. DOI : 10.3917/chime.070.0233. URL : <https://www.cairn-int.info/revue-chimeres-2009-2-page-233.htm>